DÉTOURS

Ville de Reichshoffen

Bulletin Municipal - Automne 2020
Spécial COVID-19 [Re-] confinement N°5

Edito

le 03/11/2020

Chers habitants,

Le confinement, l'urgence et la gravité de la crise sanitaire, la réalité de la circulation du virus ne sont plus ni à nier, ni à prendre à la légère.

Quelques soient les mesures annoncées, des personnes critiquent et polémiquent. D'autres agissent et essayent tant bien que mal de faire face à la pandémie et de se mettre au service des malades et de la population (nos commerçants aussi).

Nous n'avons pas de contrôle sur tout, mais nous maîtrisons le plus important, notre comportement. Il est essentiel de se protéger et de protéger les autres en respectant les gestes barrières et en limitant au maximum le brassage et les rencontres de personnes quand cela n'est pas nécessaire.

Nous souhaitions tous ne plus connaître ces moments. Ne nous voilons pas la face, cela durera un certain temps encore et chacun de nous a son rôle à jouer dans la lutte contre la pandémie. Soyons raisonnable, la prochaine quinzaine est décisive.

Soyons solidaires avec et pour les autres
Prenez soins de vous et des autres

Le Maire, Hubert Walter.

PS : Consultez les sites et les infos dans les tableaux communaux dans vos quartiers.

Confinement Acte 2

Pour enrayer la circulation du virus, le Président de la République a décrété une nouvelle période de confinement à partir du vendredi 30 octobre,qui durera jusqu'au 1er décembre 2020 à minima. Voici un point sur les mesures en vigueur au moment où nous imprimons !

Ce nouveau confinement diffère quelque peu de celui que nous avons connu au printemps. Sur la page suivante, vous retrouverez un tableau récapitulatif de ce qui est autorisé ou non. Voici quelques précisions sur l'application locale de ces nouvelles mesures :

✓ Ouverture des services publics, des commerces de premières nécessités, des bureaux de poste, des banques.
✓ Ecoles, collèges et lycées resteront ouverts, de même que les établissements périscolaires, avec un protocole renforcé. Port du masque pour tous dès 6 ans.
✓ Déchetteries ouvertes aux horaires habituels. Port du masque obligatoire. Cocher la case « convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public ».
✓ Maintien du marché hebdomadaire pour les étals alimentaires uniquement.
✓ Accès aux parcelles de jardins communaux autorisé.

Le port du masque et le respect des gestes barrières est obligatoire dans tous les lieux ouverts au public et dans un rayon de 50 m autour, pour toutes les personnes à partir de 11 ans (dès 6 ans à l'école et sur les lieux de garde).

✗ Fermeture de La Castine.
✗ Fermeture du Musée Historique et Industriel.
✗ Fermeture du Complexe sportif (sauf activités scolaires).
✗ Cérémonies religieuses interdites (sauf pour les enterrements dans la limite de 30 personnes).
✗ Interdiction des réunions familiales ou amicales.

Retrouvez toutes les informations sur : https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus et au 0 800 130 000.

La Mairie à votre écoute

La Mairie reste ouverte du mardi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 **sur rendez-vous** et les services communaux restent actifs.
Nous invitons les voisins à prendre des nouvelles les uns des autres et à être vigilants auprès des plus fragiles. Les personnes âgées, isolées et fragiles peuvent contacter la Mairie pour toute difficulté rencontrée en lien avec le confinement.

POUR NOUS CONTACTER : 03 88 80 89 30.

Mesures prises par décret le 30 octobre 2020, valables jusqu'au 1er décembre 2020.

MAIRE info

Le deuxième confinement de A à Z

Attestation	Peut désormais être exigée par les contrôleurs des transports collectifs.
Avions	Autorisés sauf déplacements entre la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie ou Wallis et Futuna et le reste du territoire.
Bars	Fermés.
Bateaux de croisière	Escale interdite dans les ports français, sauf autorisation préfectorale.
Bibliothèques	Fermées.
Cafés	Fermés.
Centres commerciaux	Fermés sauf commerces « essentiels ». Surface de 4 m² par personne obligatoire.
Cérémonies religieuses	Interdites, sauf obsèques avec jauge de 30 personnes.
Cérémonies d'inhumation	Autorisées, jauge de 30 personnes.
Chômage partiel	Prolongé jusqu'au 31 décembre 2020.
Cimetières	Ouverts.
Cinémas	Fermés.
Cirques	Fermés.
Collèges	Ouverts sous protocole renforcé.
Commerces	Fermés sauf commerces « essentiels ». « Click & collect » possible. Clause de revoyure dans 15 jours.
Crèches	Ouvertes.
Écoles élémentaires	Ouvertes. Masque obligatoire dès 6 ans.
Ehpad	Les visites restent autorisées.
Extrascolaires (activités)	Interdites.
Festivals	Interdits.
Fêtes foraines	Fermées.
Funéraire	Mise en bière immédiate et soins de conservations interdits pour les défunts atteints ou probablement atteints du covid-19.
Grands événements	Interdits.
Lacs	Ouverts, activité nautique et plaisance interdites.
Librairies	Fermées. « Click & collect » possible.
Lieux de culte	Ouverts, sans cérémonie sauf obsèques avec jauge à 30 personnes.
Livraisons	Autorisées avec « contacts minimums », la signature reste demandée.
Lycées	Ouverts sous protocole renforcé.
Marchés	Ouverts, mais uniquement pour les étals alimentaires, grains et semences.
Mairies	Ouvertes.
Mariages	Autorisés en mairie, **6 personnes maximum.** Fêtes interdites.
Maternelles (écoles)	Ouvertes. Masques proscrits pour les enfants.
Médiathèques	Fermées.
Musées	Fermés.
Parcs et jardins	Ouverts. Masque non obligatoire sauf décision du préfet.
Périscolaires (activités)	Autorisées le soir et le mercredi dans les centres de loisirs.
Permis de construire	Doivent être délivrés par les mairies.
Piscines	Fermées sauf public prioritaire (scolaires pendant le temps scolaire et périscolaire, professionnels, personnes handicapées…)
Plages	Ouvertes, activité nautique et plaisance interdites. Masque non obligatoire sauf décision du préfet.
Prêts garantis par l'État	Prolongés jusqu'au 30 juin 2021.
Rassemblements/ réunions	Interdits si plus de 6 personnes, sauf manifestations revendicatives déclarées, réunions pro., transport public, cérémonies (art. 3 du décret).
Restaurants	Fermés. Vente à emporter possible.
Restauration collective	Autorisée avec protocole renforcé.
Salles de concert	Fermées.
Salles des fêtes/ polyvalentes	Fermées.
Services publics	Ouverts.
Sport (individuel en plein air)	Autorisé.
Sport (collectif en plein air)	Interdit.
Sport (lieux couverts, collectifs et de contact)	Interdit.
Sport (compétitions professionnelles)	Autorisées.
Tabacs et mag. de vapotage	Ouverts.
Télétravail (fonction pub.)	« Impératif » 5 jours sur 5 pour tout poste télétravaillable.
Théâtres	Fermés. Répétions autorisées sans public.
Trains touristiques routiers	Interdits.
Transports scolaires	Autorisés.
Transports (locaux)	Autorisés.
Transports interdépartementaux	Interdits sauf motif impérieux familial ou professionnel. Attestation obligatoire.
Universités	Fermées. Restaurants universitaires autorisés pour repas à emporter.
Zoos	Fermés.

Attestations de déplacement et justificatifs permanents

Pour chacun de vos déplacements entre votre domicile et l'un des lieux ouvert au public, il faudra être muni d'une attestation de déplacement dérogatoire.

Les déplacements sont autorisés pour les motifs suivants : courses alimentaires, se rendre sur son lieu de travail ou de formation, motifs médicaux, motifs familiaux impérieux, convocation judiciaire, participation à des missions d'intérêt général, activité physique et sortie des animaux de compagnie (à raison d'1 h dans un rayon de 1 km), déplacement domicile-école.
Il faudra vous munir d'une attestation de déplacement dérogatoire à télécharger sur : https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus ou remplir l'attestation de déplacement numérique en ligne sur https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/

Des attestations sont également mises à disposition dans le sas d'entrée de la mairie, du lundi au vendredi de 8h à 17h30.

Ces attestations sont à usage unique, elles doivent être datées et signées. En complément de cette attestation, il est demandé de se munir d'un titre d'identité.

Les mineurs qui se déplacent seuls devront également se munir d'une attestation (sauf pour le déplacement domicile-établissement scolaire, leur carnet scolaire faisant foi).

« Justificatifs permanents » (nouveautés)
Deux justificatifs permanents peuvent être délivrés :
- un justificatif de déplacement professionnel fourni par l'employeur : si vous ne pouvez pas télétravailler, l'employeur vous remet ce justificatif pour vous rendre sur votre lieu de travail
- un justificatif de déplacement scolaire : si vous devez amener ou aller chercher votre enfant à l'école, vous devez remplir et avoir avec vous un justificatif de déplacement scolaire tamponné par l'école.

Ces deux types d'attestation se suffisent. Il n'est pas nécessaire de les accompagner d'une attestation à usage unique.

Accès au jardin potager

Comme lors du premier confinement, il est possible de se rendre dans son jardin ouvrier ou communal, même s'il est situé à plus d'un kilomètre du domicile.
Pour cela, il faut remplir l'attestation de déplacement dérogatoire, et cocher la deuxième case (« achat de première nécessité »). Néanmoins, aucun regroupement n'y sera autorisé, en dehors des membres d'un même foyer et il faudra veiller à respecter les gestes barrières.

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire[1] :

☐ Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés, déplacements pour un concours ou un examen.

☐ Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité[3] dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.

☐ Consultations, examens et soins ne pouvant être ni assurés à distance ni différés et l'achat de médicaments.

☐ Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.

☐ Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.

☐ Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

☐ Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public

☐ Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative

☐ Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires

Fait à :

Le : à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

1 Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.
2 A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.
3 Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

Spécial COVID
Commerçants et artisans de Reichshoffen

Soutenons le commerce local ! Ce reconfinement est un nouveau coup dur pour nos commerces locaux, notamment ceux qui se voient contraints de fermer. Nos commerçants proposent des solutions d'achat alternatives : click & collect, drive, livraisons… N'hésitez pas à les appeler ils trouveront une réponse à vos questions pour vous rendre service.

Retrouvez les actualités de nos commerçants et artisans sur leur page facebook « Made in Reichshoffen » :
www.facebook.com/MadeinReichshoffen

Les horaires et prestations de vos commerçants sont mis à jour sur le site de la mairie durant tout le confinement :
www.reichshoffen.fr/-Les-Commerces-entreprises-et-.html

À l'Arbre Vert
▶ Fermé (confinement)

La Table d'Alsace
▶ Fermé (confinement)

Pizzeria Da Pino
▶ Fermé (confinement)

Brasserie Au Raisin
2 rue du Général Leclerc
Tél. : 09 84 56 17 21 - 06 23 58 27 44
Facebook : Brasserie Au Raisin
▶ Vente à emporter - Livraison à domicile (tous les midis, 7j/7)

Au Sapin
24 route de Strasbourg
Tél. : 03 88 09 16 31
Facebook : AU SAPIN Hopfegardel
▶ Vente à emporter - Livraison à domicile (tous les midis, 7j/7)

Pizza O'Délices
26 rue du Général Leclerc
Tél. : 09 51 41 60 39
▶ Vente à emporter et livraison à domiciles (du mercredi au dimanche de 17h à 21h - 21h30 pour la livraison)
▶ Kiosque à Pizza : parking Intermarché à Reichshoffen et parking Peinture Schmitt à Gundershoffen (ouvert 24h/24)

35 Food
20 rue du Général Leclerc
Tél. : 03 69 13 56 09
Facebook : 35 Food 35
▶ Vente à emporter

Galopa Bar
▶ Fermé à cause du confinement
▶ Colis à retirer du lundi au samedi de 10h à 12h : contacter le 07 68 51 00 73

Restaurant l'Hindou
28 rue du Général Leclerc
Tél. : 03 88 09 18 14
▶ Vente à emporter (tous les jours, 11h-14h et 18h-20h30)

Café Oriental
▶ Fermé (confinement)

Les Délices de Cricri – Traiteur
Tel. : 06 69 94 54 21
Facebook : Les délices de Cricri
▶ Livraison de plats du jour à domicile

L'Amphore
Rue du Chemin de Fer
Tél. : 03 88 09 64 50
e-mail : lamphore@orange.fr
▶ Livraisons à domicile

Boucherie Charcuterie La Tourelle - Fechter
6 rue du Château
Tel. : 03 88 09 03 77
▶ Ouvert
Mardi – Vendredi : 8h-12h15 15h-19h
Samedi : 7h-16h
▶ Marché tous les jeudis matins
▶ Service Drive Fechter : http://drive.fechter.fr/

Boulangerie KREBS
2 rue de l'Église
Tél. : 03 88 09 01 02
Facebook : Boulangerie Pâtisserie Krebs
▶ Ouvert : Mardi - Vendredi : 5h30-12h30 et 14h30-18h30
Samedi : 5h30-15h ; Dimanche : 7h-12h

Boulangerie TRAUTMANN
16 rue du Général Leclerc
Tél. : 03 88 09 02 25
▶ Ouvert : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 5h-12h30 et 15h-18h30
Mercredi : 5h-12h30 ; Samedi : 5h-14h

Boulangerie Chez Jérem et Flo
17 rue du Générale Koenig
Tél. : 03 88 09 04 90
Facebook : Chez Jerem & Flo
▶ Ouvert
Lundi, Mercredi, Vendredi : 5h30-18h30
Mardi, Jeudi : 5h30-13h
Samedi, Dimanche : 5h30-12h
▶ Livraison à domicile : sur commande

Salon Grain de Beauté
3 rue de la Liberté
Tél. : 03 88 80 82 83
Portable : 06 88 13 36 10
Site : graindebeaute67110@gmail.com
Facebook : Grain de Beauté – Reichshoffen
▶ Vente à emporter et livraisons à domicile (produits de beauté, bons cadeaux, coffrets de Noël)

Institut de beauté Christelle Hausberger
24 Rue du Général Leclerc
Tel. : 03 69 11 16 41
espacebienetrechristelle@gmail.com
Facebook : Christelle Hausberger
▶ Livraisons à domiciles (produits de beauté, bons cadeaux, bougies naturelles)

Institut SiaNa'ture Elle
32 rue du maréchal Mac Mahon
Tél. : 06 77 56 07 24
Facebook : Institut SiaNa'ture Elle
▶ Livraisons à domicile - Vente à emporter (bons cadeaux, produits de beauté)

Fleurs NICOLA
2 Rue du Général Koenig
Tél. : 03 88 09 01 17 - 06 86 74 46 20
▶ Livraisons à domicile (plantes, compositions de plantes, fleurs, terreau)

Coiffure KOEHLER
4 rue de l'Église
Tél. : 03 88 09 08 75
www.koehlercoiffeur.com/
Facebook : Koehler Coiffeur
▶ Vente en ligne (shampoing solides)

Dominique Coiffure
22 rue du Général Leclerc
Tél. : 03 88 09 92 37
https://www.dominiquecoiffure.fr/
Facebook : Dominique Coiffure
▶ Vente à emporter - livraisons à domicile (produits soins cheveux, bons cadeaux, sacs, écharpes)

Vêtements HESS
Facebook : Vêtements Hess & H2
▶ Fermé (confinement)

Friperie « Histoire de Fringues »
▶ Fermé (confinement)

Laverie MS
17 rue du Général Leclerc
Tél. : 03 88 09 04 89
▶ Ouvert aux horaires habituels
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 18h - samedi de 9h à 17h.

Optic A
16 rue du Général de Gaulle
Tél. : 03 88 09 16 22
▶ Ouvert aux horaires habituels
Mardi – Vendredi 9h-12h 14h-18h
Samedi 9h-12h 14h-16h30

Horlogerie Bijouterie DENU
13 rue du Général de Gaulle
Tél. : 03 88 09 12 85
Portable : 06 85 29 77 38
▶ Déplacement à domicile pour la vente ou la réparation
▶ Pour changement de piles : déposer les montres à Optic'A

Débit de Tabac du Centre
1 rue du Général Leclerc
Tél. : 03 88 94 92 87
▶ Ouvert : Lundi : 7h-12h
Mardi au vendredi : 7h-18h30
Samedi : 7h-17h ; Dimanche : 9h-12h

Auto-École AVENIR
4 rue de Haguenau
▶ Fermé (confinement)

Auto-École En Cours de Route
20 rue du Gal de Gaulle
Tel. : 06 11 43 59 30
canalo811@free.fr
▶ Fermé (confinement), examen du permis de conduire possible)
▶ Possibilité de travailler le code en ligne (inscription possible par internet)

Garage HUG Rémy
20 rue de la Liberté
Tél. : 03 88 09 37 38
▶ Ouvert
Lundi : 14h-18h
Mardi - Vendredi : 8h-12h et 14h-18h
Samedi : 8h-12h

Garage MODERNE IFFLAND
22 rue des Romains
Tél. : 03 88 09 04 58
▶ Ouvert : Lundi : 14h-18h
Mardi - Vendredi : 7h30-12h 14h-18h

Garage MULLER
1 rue Emile Mathis
Tél. : 03 88 09 01 38
▶ Ouvert : Lundi : 14h-18h
Mardi - Vendredi : 8h-12h 14h-18h
Samedi : 8h-12h

Meca BG
15 faubourg de Niederbronn
Tél. : 03 88 09 99 20
▶ Ouvert :
Lundi - Vendredi : 7h15 - 19h15
Samedi : 8h - 17h

Artec immobilier & patrimoine
Agence immobilière et Cabinet de Gestion de Patrimoine
Muriel STURTZER
9, rue du Général Leclerc
Tél. : 03.88.09.13.21
contact@artecimmo.fr / www.artecimmo.eu
▶ Visites et accueil impossibles, mais les dossiers en cours sont traités
▶ Possibilité d'avis de valeur pour vendre un bien

EuroTransactions - Agence immobilière
4 faubourg de Niederbronn
Tél. : 03 88 09 77 30 - 06 66 72 38 00
www.eurotransactions.fr
▶ Pas d'accueil du public, mais traitement des dossiers en cours

Machi Couture
Tél. : 03 88 09 93 20
▶ Prise de rendez-vous par téléphone

Mazili
24 Rue du Général de Gaulle
03 88 53 01 01
▶ Pas d'accueil du public
▶ Le commercial peut se rendre à domicile pour des devis, renseignements ou pour effectuer des travaux.

La Poste
7 rue du Général Koenig
Tél. : 36 31 (numéro non surtaxé)
▶ Ouverte aux horaires habituels
Lundi - Vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 16h30; Samedi : 9h - 12h

Pharmacie de Reichshoffen
10 B rue de Haguenau
Tél. : 03 88 09 03 27 - Fax : 03 88 09 05 25
www.pharmacie-de-reichshoffen.com
e-mail : contact@pharmacie-de-reichshoffen.com
▶ Ouverte du Lundi - Vendredi : 8h à 12h15 et 14h à 19h30 ; Samedi : 8h30 à 12h15 et 14h à 16h

Pompes Funèbres
2 Rue du Général de Gaulle
Tél. : 03 88 09 04 05
▶ Ouverts aux horaires habituels :
Lundi, mardi, jeudi : 9h-12h et 13h30-17h
Mercredi : 9h-12h ; Vendredi : 9h-12h et 13h30-16h30

Supermarchés :
Intermarché
Match
Norma
Lidl
Bricomarché
▶ Ouverts aux horaires habituels

Banques et assurances :
Crédit Mutuel
CIC
Caisse d'Épargne
MMA
Assurance Jean-Paul Strobel
▶ Ouvertes aux horaires habituels

Artisans
▶ Tous les artisans poursuivent leurs activités. N'hésitez pas à la contacter. Retrouvez leurs coordonnées sur : www.reichshoffen.fr/Entreprises.html

Marché hebdomadaire

Le marché hebdomadaire du jeudi est maintenu. Il se déroulera comme d'habitude dans la rue du Général Koenig, mais n'accueillera que les étals alimentaires. Les produits considérés comme non-essentiels n'y seront plus disponibles.
Il sera impératif de continuer à respecter les gestes barrière : port du masque obligatoire, sens de circulation, distanciation physique d'au moins un mètre, éviter les regroupements…

Hommage à Samuel Paty

Devant les drapeaux en berne, le personnel communal et des élus de la Ville de Reichshoffen ont observé lundi 2 novembre une minute de silence en hommage à Samuel Paty, enseignant d'histoire-géographie au collège de Conflans-Sainte-Honorine qui a été tué le 16 octobre dernier.
Ils se sont réunis sur le parvis de l'Hôtel de Ville, dans le respect des gestes barrières (port du masque, distanciation physique).

Commémoration du 11 novembre

Les rassemblements n'étant pas autorisés pendant le confinement, la Cérémonie Commémorative du 11 novembre, bien que maintenue, sera restreinte et sans public. Des gerbes seront déposées au pied du Monument aux Morts à Reichshoffen et à Nehwiller, mais sans intervention de la musique municipale et sans les autres participants habituels. La célébration œcuménique n'aura pas lieu.

Pêche suspendue

Seuls les déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie sont autorisés.

La fédération de pêche du Bas-Rhin confirme que l'activité de pêche doit être suspendue dès lors qu'elle ne rentre pas dans ce cadre. Pour l'heure, cette mesure est applicable à toutes et tous jusqu'au 1er décembre inclus, sur l'ensemble du territoire national.

La chasse, pour des raisons de régulation et de surpeuplement, est autorisée.

Panneaux d'information dans les quartiers

Afin que chaque habitant puisse s'informer, nous tenons à jour nos différents supports d'information : le site internet (www.reichshoffen.fr), la page facebook (www.facebook.com/villedereichshoffen/), le panneau lumineux et les panneaux municipaux.

Dans le cadre du plan communal de sauvegarde, des panneaux d'information ont été installés dans les quartiers. Vous trouverez ci-dessous la localisation de ces panneaux sur les plans de Reichshoffen et de Nehwiller. Ils sont mis à jour avec l'affichage des dernières informations en date.

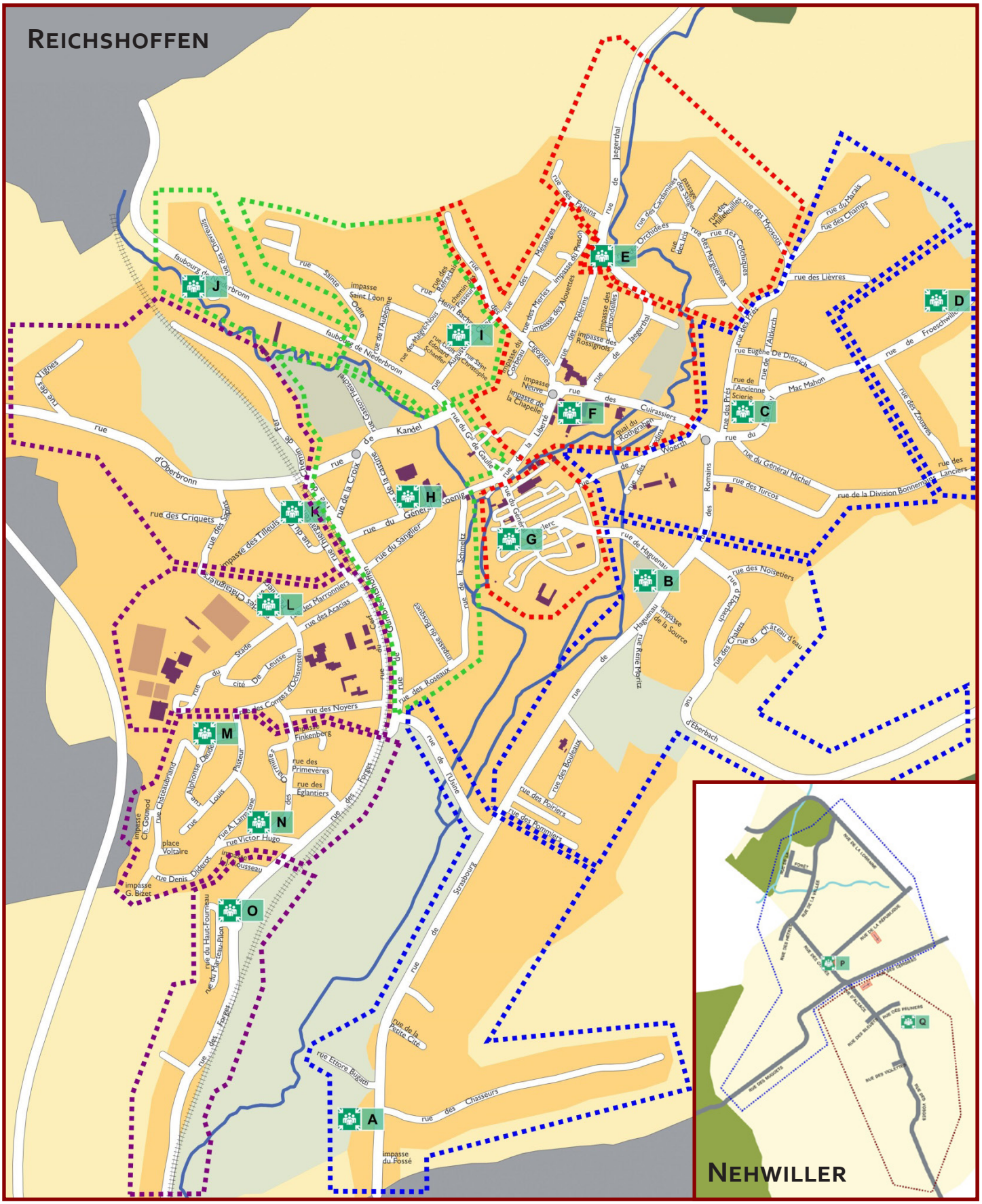

Les écoles restent ouvertes

Contrairement à ce que nous avons connu au printemps, dans un souci de continuité pédagogique, les écoles, collèges et lycées resteront cette fois ouverts (sous réserve de changements).

Afin de permettre la poursuite du travail par le plus grand nombre, les établissements scolaires resteront ouverts, mais le protocole sanitaire a été renforcé :

▶ Respect de la distance de 1 m entre l'enseignant et les élèves et entre les élèves quand cela est possible

▶ Port du masque obligatoire autour des écoles (à 50 m)

▶ Port du masque « grand public » obligatoire dès 6 ans (dès le CP) dans les espaces clos et les espaces extérieurs. Ces masques sont fournis par les parents (1 par demi-journée de classe).

▶ Lavage des mains réalisé, à minima, à l'arrivée dans l'école ou l'établissement, avant et après chaque repas, avant et après les récréations, après être allé aux toilettes, le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile. La Commune a doté les écoles d'un gel spécial mousse pour enfant.

▶ Aération des locaux la plus fréquente possible (au moins 15 minutes toutes les 2 heures) le matin avant l'arrivée des élèves, pendant les intercours, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux.

▶ Limitation du brassage entre élèves de groupes différents (notamment lors des arrivées, des récréations, des déplacements dans les couloirs, des départs…), dans la mesure du possible, les élèves seront maintenus en groupe par classe.

En maternelle, la distance doit être maintenue entre les élèves de différents groupes mais ne s'impose pas au sein d'une même classe. Le port du masque est également à proscrire.

P.S. : Le plan Vigipirate rajoute des interdictions et des mesures complémentaires (aucune sortie scolaire, ni présence de personnes non autorisées dans l'école).

Décorations et animations de Noël

Avec les nouvelles règles liées au confinement, les animations du premier week-end de l'Avent, prévues les 28 et 29 novembre 2020, sont annulées.
En attendant les précisions sur les mesures applicables après le 1er décembre, les installations et préparatifs se poursuivent. Le village et le marché de Noël vont être réorganisés.

Document réalisé par la Ville de Reichshoffen - 8 rue des Cuirassiers - 67 110 Reichshoffen - Tél. : 03 88 80 89 30
E-mail : mairie@reichshoffen.fr - Site internet : www.reichshoffen.fr - Page Facebook : www.facebook.com/villedereichshoffen
Directeur de publication : Hubert WALTER - Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique.